

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2022-08-15

PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, le lundi 15 août 2022 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller

Sont absents : Mme Charline Simard, conseillère
M. Guillaume Painchaud, conseiller

Assiste également à la séance : la directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de juillet 2022
 - 5.2** Rapport des revenus de juillet 2022
 - 5.3** OMHMC – Acceptation de la première facturation du budget 2022 et des états financiers 2021
- 6. VOIRIE**
 - 6.1** Déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux – Autorisation de négocier de gré à gré
 - 6.2** Déneigement du stationnement de l'Association des sportifs – Autorisation de négocier de gré à gré

- 6.3 Adoption du Règlement n° 22-278 concernant la limite de vitesse au Grand Rang Sud
- 6.4 Entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2022 à 2025 – Autorisation de procéder par appel d’offres public sur le site du SEAO
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Alimentation en eau – Acceptation de l’offre de services de Norda Stelo
 - 7.2 Puisatiers de Delisle – Acceptation des travaux de forage au Grand Rang Sud
- 8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l’inspectrice en bâtiment de juillet 2022
 - 9.2 Dérogation mineure – Demande de la Congèlerie Héritier
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
- 11. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 11.1 Demandes de dons et commandites pour août 2022
- 12. **RÉSOLUTIONS**
 - 12.1 Festival de la gourgane – Motion de félicitations
- 13. **INVITATIONS**
 - 13.1 Festival du faisan de St-Stanislas – Battue des maires
- 14. **CORRESPONDANCE**
- 15. **SUIVI DES COMITÉS**
- 16. **AUTRES SUJETS**
- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

22-170

2. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour tel que présenté en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

22-171

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEALT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

22-172

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **300 764,02 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

22-173

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2022

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juillet, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	79 045,24 \$
Comptes payés	146 161,70 \$
Salaires nets de juillet 2022 et REER	75 557,08 \$
Total :	300 764,02 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JUILLET 2022

Le rapport des revenus pour le mois de juillet 2022, d'une somme de **439 874,06 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

22-174

5.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARIA-CHAPDELAINÉ (OMHMC) – ACCEPTATION DE LA PREMIÈRE FACTURATION DU BUDGET 2022 ET DES ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU QUE l'OMH Maria-Chapdelaine est financé via la perception des loyers des locataires, la contribution de 90 % du déficit d'exploitation assumé par les deux paliers de gouvernements (SHQ, SCL) et la contribution des municipalités pour 10 % du déficit;

ATTENDU QUE, comme les années précédentes, l'OMH Maria-Chapdelaine a prévu une réserve supplémentaire de 1 650 \$ afin d'avoir une marge de manœuvre pour les imprévus correspondant à 75 \$/logement pour 22 logements;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers 2021 ainsi que le solde de la variation des contributions HLM public au 31 décembre 2021 pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les états financiers 2021 de l'OMHMC ainsi que le paiement de la première facturation d'un montant de 4 075 \$ ainsi que le paiement de la facture du solde de la variation des contributions HLM Public et Programme PSL d'un montant de 1 431,74 \$.

6. VOIRIE

22-175

6.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux est renouvelable chaque année;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics souhaite négocier de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics présentera aux membres du conseil le prix obtenu lors de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à négocier de gré à gré avec une entreprise de la municipalité relativement au déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2022-2023.

22-176

**6.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS –
AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs est renouvelable chaque année;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics souhaite négocier de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics présentera aux membres du conseil le prix obtenu lors de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à négocier de gré à gré avec une entreprise de la municipalité relativement au déneigement du stationnement de l'Association des sportifs pour la saison hivernale 2022-2023.

22-177

**6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 22-278 CONCERNANT LA LIMITE DE
VITESSE AU GRAND RANG SUD**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE des citoyens d'Albanel ont fait la demande pour que la limite de vitesse du Grand Rang Sud soit diminuée afin que la limite soit fixée à 70 km/h pour la partie pavée, soit la même limite que pour la partie gravelée;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite s'assurer de la sécurité des usagers des routes de la municipalité et que, selon l'évaluation effectuée pour ce secteur, la limite de vitesse recommandée en zone de transition (entre le milieu rural et le milieu urbain) en milieu bâti est de 70 km/h;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 22-278 concernant la limite de vitesse au Grand Rang Sud.

22-178

6.4 DÉNEIGEMENT – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SEAO

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des chemins municipaux était établi de 2019 à 2022 avec une option de prolongement pour 2023 et 2024;

ATTENDU QUE l'option de renouvellement ne sera pas appliquée pour le présent contrat;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour le déneigement des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à procéder par appel d'offres public, publié sur le site du SEAO, pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 avec possibilité de prolongation de deux ans.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

22-179

7.1 ALIMENTATION EN EAU – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE NORDA STELO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à être informée des étapes qui doivent être réalisées afin de pouvoir utiliser le puits existant ainsi qu'un estimé des coûts nécessaires par étape;

CONSIDÉRANT QUE le budget actuel de 3 000 \$ est en voie d'être dépassé et que le mandat initial est modifié à la demande de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les modifications demandées au mandat, il serait préférable d'augmenter le budget d'un montant de 5 800 \$ pour un budget total approximatif de 8 800 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'augmentation du budget dans le cadre du projet « Lac des eaux brutes » afin de permettre de réaliser les demandes de la Municipalité.

22-180

7.2 PUISATIERS DE DELISLE – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE FORAGE AU GRAND RANG SUD

CONSIDÉRANT QUE, lors des travaux de réfection effectués au Grand Rang Sud, une conduite du réseau d'aqueduc privé situé dans ce secteur était en conflit avec un ponceau de la municipalité devant être changé;

CONSIDÉRANT QUE pour exécuter les travaux de réfection dudit ponceau, la Municipalité a dû déplacer la conduite;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la Municipalité a dû faire exécuter les travaux par des professionnels de Puisatiers de Delisle occasionnant ainsi des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un réseau d'aqueduc privé dont la Municipalité n'est pas responsable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture de Puisatiers de Delisle inc. d'un montant de 13 096,23 \$.

Une facture correspondant à la moitié des dépenses occasionnées sera envoyée aux propriétaires dudit réseau d'aqueduc privé.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT DE JUILLET 2022

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juillet 2022, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	3	72 800 \$
Permis de rénovation	16	416 332 \$
Permis de lotissement	2	
Permis de coupe de bois		25 000 \$
Avis d'infraction	1	

22-181

9.2 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE LA CONGÉLERIE HÉRITIER

CONSIDÉRANT QUE la Congélerie Héritier présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à autoriser que son bâtiment demeure implanté à une distance de 0 mètre des marges latérales et arrière qui sont inférieures à celles exigées au Règlement de zonage n° 11-158, soit une distance de 6 mètres des lignes latérale et arrière ainsi qu'un lotissement de terrain inférieur à 20 mètres comme exigé pour les terrains d'un tel usage dans notre Règlement de lotissement n° 11-160;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment abritera la compagnie Les délices du lac et que plusieurs servitudes seront à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera conforme au *Code de construction du Québec* avec des portes et murs coupe-feu;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité à notre règlement ne cause pas de préjudices aux voisins concernés;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la dérogation mineure de la Congélerie Héritier et accepte des marges latérales et arrière inférieures au 6 mètres stipulé dans le Règlement de zonage n° 11-158 ainsi qu'un lotissement de terrain inférieur à 20 mètres tel que mentionné pour les terrains d'un tel usage dans notre Règlement de lotissement n° 11-160.

10. LOISIRS ET CULTURE

12. RÉSOLUTIONS

12.1 FESTIVAL DE LA GOURGANE – MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une motion de félicitations au comité organisateur du Festival de la gourgane pour le franc succès de la 46^e édition.

13. INVITATIONS

13.1 FESTIVAL DU FAISAN DE ST-STANISLAS – BATTUE DES MAIRES

Monsieur Dave Plourde, maire, mentionne qu'il envisage de participer à « La battue des maires » qui se tiendra le dimanche 11 septembre 2022 à 9 heures.

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DES COMITÉS

Lors de la présente séance, en raison des vacances d'été et du fait que très peu d'organismes se réunissent en cette période, les membres du conseil n'ont pas d'information à partager.

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, aucune question ne fut posée en raison de l'absence d'audience.

22-182

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

Fait et passé à Albanel en ce quinzième jour d'août 2022.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale